



L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS le 01 février à 18h, le Conseil d'administration du CCAS de VIUZ EN SALLAZ, dûment convoqué le 17 janvier 2023, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pascal POCHAT-BARON, Maire, Président du CCAS.

**Présents** : Monsieur POCHAT-BARON Pascal, Maire ; Mesdames CAMUS Isabelle, CHEMINAL Joëlle, LABAYE Josette, LAVERRIERE Magali, TURCAS Dominique ; M. BARATTIN André

**Absentes excusées** : Mesdames LAOUFI Nadia, MOGET Jeanine, SANTI Danièle, STENOU Marie-Bénédicte

**Madame LAVERRIERE Magali est élue secrétaire de séance.**

Délibération n° D2023\_002 – FINANCES

**Approbation du compte de gestion 2022**

**Considérant** la présentation du budget primitif de la commune de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion du trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, de l'état du passif et de l'état des restes à recouvrer et des restes à payer,

**Considérant** que le Trésorier a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

**Considérant** l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Trésorier

**Après exposé et en avoir délibéré, le conseil d'administration,**

- **DECLARE**, que le Compte de gestion du CCAS, établi pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et vote son approbation à l'unanimité ;

VOTE	POUR	7
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
<b>Adopté à l'unanimité</b>		

Ainsi fait été délibéré

Les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour Extrait conforme

Le Président du CCAS,  
Pascal POCHAT-BARON

La secrétaire de séance  
Magali LAVERRIERE

Certifié exécutoire

Télétransmission sous-préfecture le 06/02/23

Publication en ligne le 03/02/23

Le Président du CCAS  
Pascal POCHAT-BARON